

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherinejulie-lanctot009-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/2484137e4cbf39a97e5340a3)
<https://www.cadre21.org/membres/2484137e4cbf39a97e5340a3>

Date d'obtention : 2024-12-06 21:55:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

J'ai un rôle et des responsabilités lorsque survient une situation de sextage à l'école. La prise en charge avec la méthode est rapide. Le questionnaire nous aide à uniformiser la démarche à faire. Le délai de traitement est assez court, donc , on peut vite venir en aide à la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure d'être bienveillante envers les jeunes concernés. Je vais me sentir en confiance d'intervenir puisque la trousse me guidera dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Plusieurs conséquences et impacts en lien avec le sextage peuvent être présents chez les jeunes impliqués. Je dois tenir compte du niveau physique (entre autre l'état de dépression s'il y a lieu!) psychologique (baisse d'estime de soi, idée suicidaire, etc) judiciaire et financières: Pour tout ce qui touche aux enquêtes aux frais des poursuites . Sociales pour ce qui peut être de l'intimidation, de l'isolement etc. Je me dois d'être sans jugement et bienveillante auprès des jeunes et de leur famille.